



Réglementation amiante

<p>Objectifs : Evaluer et prévenir les risques liés à l'amiante qui pourrait encore être présente dans les bâtiments. Connaître les risques sanitaires ainsi que les obligations du maître d'ouvrage.</p>	<p>Personnes concernées</p> <p>Toute personne concernée par la réglementation amiante.</p> <p>Pré requis :</p> <p>Aucun.</p>
<p align="center">PROGRAMME</p>	
<p>➤ Risques sanitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> → Connaissance de l'amiante et des risques liés → Dates et notions essentielles → Diagnostic flocage/calorifuge/faux plafonds et cas pratiques → Matériaux et produits contenant de l'amiante → L'amiante dans les bâtiments : mise en relation zones - fonctions → Illustrations des matériaux annexés au décret → Produits de substitution <p>➤ Evolutions réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le cadre législatif et réglementaire en matière d'amiante → L'établissement du niveau de risque → La notion de processus <ul style="list-style-type: none"> ⊖ Les techniques et les modes opératoires utilisés ⊖ Les caractéristiques des matériaux ⊖ Les équipements de protection collectifs et individuels → L'évaluation des niveaux d'empoussièrement générés par les processus <ul style="list-style-type: none"> ⊖ La valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) ⊖ La validation de l'évaluation → La mesure de l'exposition <ul style="list-style-type: none"> ⊖ Le choix du laboratoire ⊖ Le nouveau référentiel d'accréditation des laboratoires ⊖ Les normes de stratégie d'échantillonnage et de prélèvement ⊖ Les points de vigilance → La méthodologie de comptage par microscopie électronique à transmission analytique (META) <ul style="list-style-type: none"> ⊖ La méthode d'analyse pour le contrôle des niveaux d'empoussièrement et la vérification des expositions → La durée de référence → Les autres obligations de l'employeur : avis d'ouverture, procédure de travail, programme de prévention <p>➤ Obligations du maître d'ouvrage de fournir les informations relatives au risque amiante</p> <ul style="list-style-type: none"> → L'information <ul style="list-style-type: none"> ⊖ La diffusion de l'information aux entreprises, aux salariés et aux locataires → Le contenu des documents et la traçabilité → Les dossiers techniques amiante (DTA) prévus par les nouvelles dispositions réglementaires <ul style="list-style-type: none"> ⊖ Le repérage ⊖ Le DTA ⊖ Les obligations d'information ⊖ La mise à jour des DTA → Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) <ul style="list-style-type: none"> ⊖ Le repérage ⊖ Le DAPP ⊖ Les obligations d'information ⊖ La mise à jour des DAPP → Repérage Amiante Avant Travaux (RAAT) ou document équivalent <ul style="list-style-type: none"> ⊖ Le repérage ⊖ Le RAAT ⊖ Les obligations d'information 	<p align="center">PEDAGOGIE</p> <p>Le Formateur</p> <p>Spécialiste de la réglementation amiante.</p> <p>Méthode pédagogique</p> <p>Diffusion de Power Point. Nombreux cas pratiques.</p> <p>Intra Entreprise</p> <p>Lieu de formation : dans la ville de votre choix.</p> <p>Inter entreprises à Paris, Lyon, Lille, Lisieux</p> <p>Tarif par personne.</p> <hr/> <p align="center">2 jours</p> <hr/> <p align="center">1 150 €H.T.</p> <hr/> <p align="center">Réf : BTP135</p>

Organisme de formation PROFORMALYS – Formations BTP partout en France

Formation *Réglementation Amiante*

Tél. : 01 48 74 29 45 - Mail : contact@proformalys.com - Fax : 01 48 74 39 98
Toutes les formations BTP de notre organisme de formation sur www.proformalys.com